

## FICHE DE POSTE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

<b>INTITULE DE POSTE</b>	Enseignant intervenant en CAP Maintenance des Bâtiments des Collectivités (MBC)
<b>DISCIPLINE(S)</b>	P3028 PEINTURE

### Cadre général

Il n'existe pas de concours dans la spécialité MBC et dans les établissements du BTP, il y a souvent plusieurs intervenants de différentes spécialités pour cette formation.

Pour un poste "MBC", ce sont les PLP dans le domaine de la peinture qui s'adaptent le plus facilement. L'enseignement dans cette section nécessite dans ce cas, des compétences dans les corps d'états de finition (peinture, carrelage, plâtrerie, menuiserie ...) et les corps d'états techniques (sanitaire, électricité ...).

### Descriptif / Missions spécifiques

Proposer aux élèves des activités d'analyse de dysfonctionnements et d'intervention pour des opérations de maintenance de premier niveau dans les corps d'états de finition et les corps d'états techniques du BTP.

Faire découvrir au travers de mini projets représentatifs, les différents métiers liés aux activités de maintenance du bâtiment.

### Compétences requises

PLP P3028 Peinture revêtements avec des compétences et connaissances des différents métiers du second œuvre (finition et lots techniques) du bâtiment ou ayant des bases solides dans ce secteur et acceptant les formations complémentaires.

### Modalités spécifiques

Assurer un enseignement pluridisciplinaire, sans spécialisation des élèves, pour :

- Proposer une découverte large des activités, des métiers du second œuvre,
- Développer un socle de compétences communes à l'ensemble des métiers du champ,
- Faire acquérir des connaissances technologiques,
- Initier un comportement et des attitudes professionnelles responsables.

### Qualifications requises

Polyvalence dans différentes spécialités du bâtiment pour proposer des activités qui permettront aux élèves de développer certaines des compétences nécessaires pour les opérations de maintenance.

<b>ETABLISSEMENT</b>	LP et SEP qui proposent la formation au CAP Maintenance de Bâtiment des Collectivités
----------------------	---